

Cousance

## L'usine Lacroix s'étend sur un terrain agricole

Lundi 26 juin, la mairie de Cousance a organisé une réunion publique à 18 heures en présence du directeur du site Lacroix, le président de la communauté de communes et le cabinet Holea, afin d'exposer à la population le passage d'une terre agricole en terrain industriel pour l'implantation d'un nouveau four.

Arrivant en fin de vie et ne correspondant plus aux normes imposées par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), l'usine Lacroix de Cousance se devait de changer de four. Ce dernier servait à sécher les plaques de peuplier et à chauffer l'usine tout au long de l'année. Ne pouvant pas arrêter son activité, les dirigeants avaient besoin d'un terrain de 2 ha afin d'y implanter un nouveau four. « Afin de réduire les rejets atmosphériques, le four a besoin de nombreux filtres et donc de beaucoup plus d'espace », précise le directeur du site de Cousance, Julien Bacaer.

### Un impact sur l'environnement

Les seules parcelles à proximité de l'usine étant des terrains agricoles appartiennent à la communauté de communes. La comcom Porte du Jura ayant obtenu la compétence urbanisme le 26 avril, elle se devait de modifier la nature de la parcelle agricole pour la transformer



La zone au sud de l'usine proche de la rivière la Sale devrait accueillir le nouveau four de l'usine Lacroix.

Photo Philippe Chavanne

en terre industrielle.

Le terrain agricole, se trouve sur la nappe phréatique et proche du cours d'eau la Sale. Le cabinet Holea en charge de la modification du PLUI a diligenté des experts afin de voir les impacts environnementaux. « Nous avons fait six sondages sur la parcelle et nous pouvons dire sans problème qu'il n'y a pas de sol de zones humides », souligne Gauthier Mosbach directeur d'études en urbanisme d'Holea. Reste à savoir si l'imperméabilisation de la parcelle aura un impact sur

les nappes phréatiques déjà basses en cette période de l'année.

Pour l'instant, le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) a donné son accord pour le projet et la Safer n'exercera pas son droit de préemption selon Christian Buchot, président de Porte du Jura. « Le nouveau four va nous permettre de produire de l'énergie et de rendre autonome l'usine », s'est réjoui en fin de réunion Julien Bacaer.

● De notre correspondant  
Philippe Chavanne